

SEANCE DU 09 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise WILTZ Maire.

<u>Présents :</u>	-Françoise WILTZ	<i>Maire</i>	-Sylvie DROUART
	-Sophie BORGEON	<i>Première adjointe</i>	-Julien MERVEILLEUX
	-Bruno SEMANNE		-Bezza BERKANI
	-Alain FERRY	<i>Troisième adjoint</i>	-Jean-Marie TURQUIE
	-Nathalie GILBERT	<i>Quatrième adjoint</i>	-Marc LECONTE
	-Bernard VAILHE		
	-Florence DEPEE		

Absents excusés : Michel RAZAFIMBELLO (donne pouvoir à Marc LECONTE)
Bernard PAPILLON (donne pouvoir à Françoise WILTZ)
Mathieu DUJARDIN (donne pouvoir à Julien MERVEILLEUX)

Secrétaire de séance : Sylvie DROUARD

Madame Françoise WILTZ propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention pour l'achat d'une épareuse
- Délibération pour remboursement anticipé du prêt relais
- Projet de théâtre « La grande buée » par la Compagnie de Théâtre de la Vallée cofinancé par le P.N.R.
- Participation pour les jeunes aux frais d'adhésion à l'Espace Loisirs et Culture de Marines
- Adhésion et retrait de communes au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome
- Questions diverses

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'ACHAT D'UNE EPAREUSE (2014/39)

Madame le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Alain RICHARD pour l'acquisition d'une épareuse pour un montant 11 300 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Alain RICHARD pour l'acquisition d'une épareuse.

DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET RELAIS (2014/40)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au remboursement anticipé d'une partie du prêt relais référencé A75130H8, contracté par la commune d'un montant de 400 000,00 €. Ce remboursement de 184 000,00 € interviendra en deux fois, une fois à l'échéance du 29 août 2014 pour un montant de 92 000,00 €, la deuxième fois le 29 novembre 2014 pour le même montant.

Ces crédits sont inscrits au budget primitif 2014.

PROJET DE THEATRE « LA GRANDE BUÉE » PAR LA COMPAGNIE DE THEATRE DE LA VALLEE(2014/41)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'accueillir la Compagnie de Théâtre de la Vallée pour une représentation intitulée « La Grande Buée » en collaboration avec les habitants d'Haravilliers.

Ce projet est cofinancé par le P.N.R., le montant de la participation communale sera de 1 700 € à partager éventuellement avec une commune voisine.

PARTICIPATION POUR LES JEUNES AUX FRAIS D'ADHESION A L'ESPACE LOISIRS ET CULTURE DE MARINES(2014/42)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une participation communale de 40 € par jeune sur l'adhésion à l'Espace Loisirs et Culture de Marines (E.L.C.) dont le montant est de 60 € par an.

RETRAIT ET ADHESIONS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME(2014/43)

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- ✓ De la demande de retrait du S.I.A.A. de la commune de LABBEVILLE,
- ✓ De la demande d'adhésion au S.I.A.A. de la commune de LE PERCHAY,

Et de l'acceptation dudit retrait et de ladite adhésion par le comité syndical réuni le 21 mai 2014.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral n° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

ET après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER, à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Le retrait du S.I.A.A. de la commune de LABBEVILLE,
- ✓ L'adhésion au S.I.A.A. de la commune de LE PERCHAY.

La séance est levée à 21 h 35